



Remboursement insuffisant d'un cambriolage

Par **batral**, le **03/01/2012** à **16:24**

Bonjour,

j'ai été victime d'un cambriolage à mon domicile il y a quelques mois. L'assurance me propose un remboursement bien en dessous de ce qui m'a été volé. Elle me propose environ 1000 euros alors que le préjudice est d'environ 5000. Je n'ai pu fournir des factures que pour 2000 euros du préjudice.

J'aimerais savoir s'il y a une possibilité pour ne pas accepter l'offre et d'essayer d'être remboursé pour ce qui m'a été dérobé ?

Dois-je demander une contre-expertise ?

Merci pour les réponses.

Par **aie mac**, le **03/01/2012** à **21:52**

bonjour

[citation]Elle me propose environ 1000 euros alors que le préjudice est d'environ 5000. Je n'ai pu fournir des factures que pour 2000 euros du préjudice. [/citation]

il vous appartient de justifier de l'ensemble de votre préjudice, par tout moyen permettant d'en attester l'existence et la valeur.

dès lors, vous ne pouvez contractuellement réclamer d'indemnisation pour les 3000€ non justifiés.

pour le reste, vérifiez si la proposition ne correspond pas à une valeur de rachat vétusté déduite des biens justifiés; c'est en général la valeur d'indemnisation qui est

contractuellement due dans un premier temps (vérifiez ces modalités sur votre contrat).

[citation]J'aimerais savoir s'il y a une possibilité pour ne pas accepter l'offre et d'essayer d'être remboursé pour ce qui m'a été dérobé ? [/citation]

il vous est toujours possible de ne pas accepter; ce n'est pas pour autant que vous pourrez espérer mieux.

[citation]Dois-je demander une contre-expertise ? [/citation]

vous pouvez toujours, si la proposition est manifestement dévaluée par rapport à ce qui est contractuellement dû.

Par **batral**, le **05/01/2012** à **10:21**

Merci.

Je sais dorénavant ce à quoi je dois m'attendre.

Bonne année

Par **LouiseT**, le **08/01/2012** à **11:09**

Les cambriolages sont très difficiles à estimer pour les assureurs, c'est un problème majeur...!